

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-2/02

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : LAPLACE Jacky

OBJET : Signature d'un Contrat d'Objectifs Territorialisés avec le CNFPT.

Le CNFPT propose aux établissements et collectivités territoriales une nouvelle démarche partenariale : les Contrats d'Objectifs Territorialisés, qui visent à inscrire les relations du CNFPT et des collectivités dans la durée, sur un territoire, sur l'ensemble du champ des ressources humaines et non plus la seule formation continue. Aussi, il est proposé de conclure un C.O.T. avec le CNFPT.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de conclure avec le CNFPT un contrat d'objectifs territorialisés pour une durée de quatre ans ayant pour objet de définir un cadre de coopération permettant la mise en œuvre d'objectifs et de moyens partagés dans le domaine de la formation.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, le Contrat d'Objectifs Territorialisés joint en annexe.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ